



Votre contrat

R.C. Professions (Para)Médicales N° 03/67.016.904/000

Conditions particulières

Etabli le 18/03/2025 11:37



Preneur d'assurance et assuré

Monsieur
 DE MEERSMAN, DAVY
 Etablissement E-PSYCHE
 Hippodroomln, 341
 1933 Sterrebeek
Numéro d'entreprise : 1018.719.437

Date de naissance : 06/05/2001
E-mail : info@e-psyche.be

Modalités du contrat

Effet du contrat : 17/03/2025
Terme du contrat : 16/03/2026
 Reconduction tacite pour des périodes consécutives de 1 an.

Échéance annuelle : 17/03
Paiement : Annuel

Garanties et risques

Primes annuelles *en EUR, avec taxes*

Activité assurée : Psychologue	
▪ Responsabilité Professionnelle	86,10
▪ Responsabilité Civile Exploitation	gratuit
Franchise : 173,00 EUR	
▪ Protection Juridique	38,24
Total	124,34

Modalités des garanties

Responsabilité Professionnelle

Capitaux par sinistre

- Dommages corporels* : 2.478.935,25 EUR
- Dommages matériels* : 123.946,76 EUR

Responsabilité Civile Exploitation

Capitaux par sinistre

- Dommages corporels et matériels confondus* : 1.500.000,00 EUR

Détails des primes

Primes annuelles *en EUR*

	Montant net	Cotisations et taxes	Total
▪ Responsabilité Professionnelle	78,81	7,29	86,10
▪ Responsabilité Civile Exploitation	0,00	0,00	0,00

Votre contrat

R.C. Professions (Para)Médicales N° 03/67.016.904/000

Conditions particulières

Etabli le 18/03/2025 11:37



▪ Protection Juridique	35,00	3,24	38,24
Total	113,81	10,53	124,34

Le montant total net comprend :

29,59 EUR de frais d'acquisition et 7,97 EUR de frais d'administration *

*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Clauses d'application pour le contrat

CL. 260 : GARANTIE DE POSTERIORITE
CL. 842 : PAS DE COMPAGNIE PRECEDENTE

Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles chez votre intermédiaire et sur www.aginsurance.be/professionals via le bouton 'Conditions générales et documents contractuels' situé sous chaque page de notre site web.

Assurance R.C. Professions Médicales et Paramédicales
Protection Juridique Exploitation

0079-8323332F-22022025
0079-2312205F-25092021

Dispositions générales

- Le présent contrat est établi sur la base des déclarations effectuées par le preneur d'assurance à la compagnie. Le contrat se compose des conditions générales, des conditions particulières, des avenants, des annexes et, le cas échéant, de la proposition d'assurance. Quelle que soit la langue dans laquelle le contrat est rédigé, le preneur d'assurance peut demander d'obtenir les documents et communications en français ou en néerlandais.
- Vous avez choisi de recevoir les informations (pré) contractuelles, les invitations à payer, le certificat d'assurance (le cas échéant), la correspondance et tous les autres documents relatifs à ce contrat et à vos autres contrats d'assurance Non-Vie (hors Soins de santé), souscrits via le canal du courtage d'AG, par voie électronique à l'adresse e-mail info@e-psyche.be ou de les consulter sur le site Internet, dans la mesure où ces documents sont disponibles par voie électronique et que la loi n'impose aucun moyen de communication spécifique. Si vous avez choisi de recevoir vos invitations à payer via Zoomit, ce choix restera valable jusqu'au moment où vous vous désinscrivez. Vous recevrez ensuite vos invitations à payer à l'adresse info@e-psyche.be. Attention (le cas échéant) : Le certificat d'assurance RC Auto est un document de bord obligatoire et doit donc être mis à la disposition de tous les conducteurs du véhicule. De plus, certains pays imposent toujours une version papier du certificat d'assurance. Pour plus d'informations, vous devez contacter l'ambassade du pays que vous souhaitez visiter. Vous désirez modifier vos préférences de communication? Connectez-vous à votre espace client My AG disponible sur www.ag.be ou contactez notre Customer Contact Center à CRCCFR@aginsurance.be ou par téléphone au +32 (0) 2 664 15 17.
- Les données à caractère personnel recueillies dans ce document sont traitées par AG Insurance SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53 (ci-après, « AG Insurance »), en tant que responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la Notice Vie Privée d'AG Insurance sur le site web www.aginsurance.be. Ces données sont traitées pour les finalités mentionnées dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance et en particulier pour :



Votre contrat

R.C. Professions (Para)Médicales N° 03/67.016.904/000

Conditions particulières

Etabli le 18/03/2025 11:37



- la gestion et l'exécution des services d'assurance, en ce compris la gestion de la relation clientèle et ce sur base de l'exécution du contrat
- réaliser toute finalité imposée à AG Insurance par une disposition légale, réglementaire ou administrative, et ce sur base de cette disposition
- l'analyse des données, l'établissement de statistiques, de modèles et de profils, la détection et la prévention des abus et de la fraude, la constitution de preuves, la sécurité des réseaux et systèmes informatiques d'AG Insurance, la sécurité des biens et des personnes, l'optimisation des processus (par exemple d'évaluation et d'acceptation du risque, des processus internes, etc.), le développement de nouveaux produits, la prospection ainsi que, le cas échéant, le profilage et la prise de décisions sur base d'un profil pour les finalités mentionnées ci-dessus, et ce sur base de l'intérêt légitime d'AG Insurance.

Dans certains cas, vos données peuvent également être traitées avec votre consentement.

Ces données pourront être communiquées le cas échéant à d'autres entreprises d'assurances intervenantes, à leurs représentants en Belgique, à leurs correspondants à l'étranger, aux entreprises de réassurance concernées, à des bureaux de règlement de sinistres, à un expert, à un avocat, à un conseil technique, à votre intermédiaire d'assurances ou à un sous-traitant. Les données peuvent également être communiquées à toute personne ou instance dans le cadre d'une obligation imposée par la loi ou une décision judiciaire ou administrative.

AG Insurance est susceptible de transmettre vos données en dehors de l'Espace économique européen (EEE), dans un pays qui n'assure pas un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel. Dans ce cas, AG Insurance renforce davantage la sécurité informatique et exige contractuellement un niveau de sécurité renforcé de la part de ses contreparties internationales.

Les données traitées sont conservées pendant toute la durée du contrat d'assurance, la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicables.

Dans les limites fixées par la réglementation vous avez le droit de prendre connaissance de vos données, le cas échéant, de les faire rectifier, et d'en demander la communication à des tiers, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de demander la limitation du traitement de celles-ci ainsi que le droit à leur effacement. Dans ces cas, AG Insurance pourrait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre la relation contractuelle. Vous pouvez exercer vos droits au moyen d'une demande datée et signée à envoyer par courrier à AG Insurance, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be. Une réclamation peut le cas échéant être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.

Plus d'informations peuvent être obtenues à la même adresse ainsi que dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance sur le site web www.aginsurance.be.

- AG Insurance peut, sur base de son intérêt légitime, traiter les données personnelles que vous avez communiquées lors de vos contacts avec AG Insurance ou votre intermédiaire d'assurances à des fins de prospection (y compris le profilage y relatif et la prise de décision basée sur le profil généré) concernant les produits et services d'AG Insurance. Pour cette prospection, AG Insurance utilisera également des données obtenues dans le cadre de votre interaction avec elle et celles obtenues par des cookies que vous avez activés sur les sites web et applications mobiles d'AG Insurance. AG Insurance pourra partager ces données avec votre intermédiaire d'assurances. Si vous êtes contactés par voie électronique, cette prospection concernera des produits et services analogues fournis par AG Insurance.

Droit d'opposition à la prospection

Si vous souhaitez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection (y compris au profilage y relatif), veuillez cocher la case qui suit : et veuillez désactiver les cookies sur nos sites web et applications mobiles. Par ailleurs, vous avez le droit de vous y opposer à tout moment moyennant une demande datée et signée à envoyer par courrier à AG Insurance, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be.

- Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.



**Votre contrat
R.C. Professions (Para)Médicales N° 03/67.016.904/000**

Conditions particulières

Etabli le 18/03/2025 11:37



Points de contact

Votre courtier:

'LOSANGE'D HOND'T SRL
Av de l'Armée, 103
1040 Etterbeek
Compte N° : 93238
Code FSMA : 024377A
📞 02 675 43 00
📠 02 675 34 23
✉️ info@losangedhondt.be

AG Insurance :

GESTION P&PE BRUX & BRAB WALLON
Bvd Joseph Tirou, 185
6000 Charleroi
📞 071 27 64 93
📠 071 27 62 16
✉️ gestionppe.bxlbrabantwallon@aginsurance.be

Protection Juridique :

PROVIDIS
Rue du Pont Neuf, 17
1000 Bruxelles
📞 02 664 42 30

Fait le 18/03/2025

En signant le contrat ou en payant la prime, vous reconnaissiez avoir pris connaissance des documents (pré)contractuels et acceptez les conditions générales et particulières du contrat, en ce compris les limites de garantie et les exclusions qui y sont prévues.

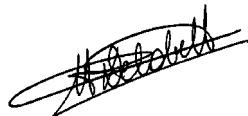
Le Preneur d'assurance,

Pour AG Insurance,

Ondertekend door:



057400E560A94DC...



Heidi Delobelle
Chief Executive Officer
Présidente du Comité de Direction



Votre contrat

R.C. Professions (Para)Médicales N° 03/67.016.904/000

Conditions particulières

Etabli le 18/03/2025 11:37



Clauses d'application pour le contrat

CL. 260 : GARANTIE DE POSTERIORITE

Si notre contrat prend fin parce que vous cessez vos activités pour des raisons autres que disciplinaires ou suite à votre décès, nos garanties restent acquises lorsque votre responsabilité est mise en cause pour des dommages survenus après la fin de notre contrat, et ce jusqu'à prescription légale.

Nous vous assurons à concurrence d'une somme de 2.478.935,25 EUR en dommages corporels et 123.946,76 EUR en dommages matériels, épuisables pour toute la période assurée.

CL. 842 : PAS DE COMPAGNIE PRECEDENTE

Le risque n'a pas encore été assuré par vous auprès d'un autre assureur.

